

218C0257  
FR0000120560-FS0086

29 janvier 2018

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**NEOPOST S.A.**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 janvier 2018, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 janvier 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST S.A. et détenir 1 670 098 actions NEOPOST S.A.<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de la restitution d'actions NEOPOST S.A. détenues à titre de collatéral.

---

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Dont 420 363 actions détenues à titre de collatéral.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.